

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021 VALANT PROCES VERBAL

Présents : Mmes : PEREIRA S., CECCHINI C., MENSE M., BELLON S., VANEL M.,
FELLON-JOUVAL F., POIMBOEUF J.,

Messieurs : EVEN P., POUCEL A., BLANC P., MASSEL A., HENAREJOS F., CASTANO C.,
CORNAND J.B.,

Absent excusé :

Absents :

Procuration :

Ouverture de séance 19h00

Nomination du secrétaire de séance : Monsieur CORNAND Jean-Baptiste

Madame la Maire donne lecture des décisions du Maire qui ont été prises dans le cadre de ses compétences :

DECISION DU MAIRE N°2021-022 : Non application du droit de préemption sur les parcelles AC 302-304-305-306-311- d'une superficie totale de 124 M², parcelles situées au hameau de la Fumeirace à Villars 84 appartenant à Madame SCHOEN Martina domiciliée en Allemagne.

A l'ordre du jour

1°) Décision Modificative n°3

Lors du dernier conseil municipal une décision modificative a été prise. La Préfecture a fait des remarques sur cette décision il y a donc lieu de la modifier pour équilibrer les comptes. Les crédits supplémentaires en investissement restent inchangés. Elle est modifiée comme suit :

+ 43.584,00 € sur le 65888

- 43.584,00 € sur le 022

+ 43.584,00 € sur le 023

+ 43.584,00 € sur 021

Vote à l'unanimité

2°) Autorisation de signer la convention d'intervention foncière avec la SAFER

Madame la Maire explique que suite à la rencontre avec les services des SAFER, ils nous ont proposé de signer une convention d'intervention foncière. Cette convention a pour objet :

- Veille foncière opérationnelle
- Mise en place d'un portail cartographique pour visualiser les DIA transmises
- Expertise contextualisée des DIA diffusées
- Intervention par exercice du droit de préemption, ou études de faisabilité pour que soit mise en place une procédure d'intervention à l'amiable
- Bilan annuel chiffré des volumes de DIA transmises.

Deux options de surveillance sont proposées :

- Surveillance classique (type 1) et globale à l'échelle de la commune

- Surveillance spécifique (type 2) pour un certain nombre de parcelles

Le coût annuel est d'environ 220 € HT pour le type 1 auquel il convient de rajouter 300 € HT pour le type 2.

La convention prendrait effet au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil décide d'ajourner cet ordre du jour

3°) Concession de pâturage en forêt communale relevant du régime Forestier

Cet ordre du jour est ajourné. Il convient en premier lieu de revoir l'assiette foncière et le plan de gestion avant d'établir une concession de pâturage

4°) Actualisation de l'assiette foncière de la forêt communale relevant du régime forestier

Cet ordre du jour est ajourné car il convient de faire une réunion en amont entre les différentes parties pour savoir quelles parcelles seront intégrées dans l'assiette foncière

5°) Approbation du rapport de la CLECT du 28 septembre 2021 de la CCPAL

En date du 28 septembre la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réuni. A l'ordre du jour était inscrit la modification du règlement intérieur et la modification de charges transférées notamment la compétence « aire de loisirs du plan d'eau ». Madame la Maire explique que le conseil municipal doit donner son avis sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, par 3 voix contre et 11 abstentions le rapport n'est pas approuvé par le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Vu pour être affiché le 25 octobre 2021

Madame le Maire :
Sylvie PEREIRA

Le secrétaire de séance :
CORNAND Jean-Baptiste

